

COMPTE-RENDU DU CTL DU 15 NOVEMBRE 2022

• Compte-rendu du Copsi Missions pour la Disi Centre-Ouest

Le grand mercato permanent des missions s'est soldé par les évolutions suivantes pour l'année écoulée :

ESI	Missions qui arrivent	Missions qui partent
Angers	Application CPIA Déclaration : Exploitation système. Application OCS Serveur : Exploitation applicative d'Intex. Infocentre ISM : exploitation système des serveurs Windows.	
Nantes	Applications PATRIM / SLAM / ALIM-AE / GOLD / DICOBOL / ISOARD : Exploitation système pour les VMA-HD et VMP-HD. Application CERES (consultation en ligne des restitutions) : développement. Applications TH / CERES / CESAR WEB / RECPASWEB / ACAP / VIRSTAND / APIM ZA / ASCAS / PEPs / E_Enregistrement Notaire / CNTDF : exploitation système.	EOM sauvegarde TINA (ESI Poitiers). Outillages et services transverses du PTS de Nantes (ESI Paris). ES de l'application CPIA Déclaration (ESI Angers).
Orléans	Application ANGELIS (gestion des dossiers de successions vacantes) : Exploitation applicative. Applications GMBI-GESLOC et GMBI-TELEFON (gestion des biens immobiliers) : Pilotage de l'Intex.	
Rennes	Application ALCOR (Architecture Logicielle de Collecte des Robots) : missions Scrum Master, DEV et OPS. Composant APIM PCR (API de management pour le portail pro) : mission OPS. Application OTDIN (outil d'enquête de satisfaction) : missions DEV et OPS. Projet ETNA (espace de travail collaboratif) : Mission OPS. Projet SQUASH (référentiel de tests) : Mission OPS.	
Tours	Pas d'évolutions à signaler.	

Vos représentants Solidaires Finances Publiques ont interrogé la Direction sur ces sujets :

- Effectifs du Centre de Compétences Windows Serveur à Angers : le RESI estime que les missions récupérées représentent entre 20 et 40 jours/agent par an, une charge de travail qui devrait être absorbée par l'équipe en place. Traduction : pas d'emploi supplémentaire à espérer à court terme...

- Avenir de la mission d'Intex et de qualification de Medoc Databatch (sur gros système) assurée par le COMF de Nantes : le RESI a indiqué qu'il y a des échanges sur ce sujet entre les bureaux BS13 et SI2 mais à ce stade pas encore de conclusions.

- Rumeur persistante à l'ESI de Tours au sujet de l'abandon de la mission d'hébergement (le prochain mainframe z/OS d'IBM destiné à remplacer l'actuel partirait au SPS) : le RESI a répondu que ce n'était pas une rumeur puisque les équipes hébergement et SIL ont été informés. Le Z7 sera donc bien installé au SPS, c'est une certitude. Nous avons relancé la direction sur l'avenir de la mission d'hébergement à Tours, le Disi a rappelé que dans la trajectoire à moyen terme la DGFIP compte regrouper tous ses sites d'hébergement et que les actuels sites d'hébergement comme Tours n'étaient pas destinés à perdurer, à part peut-être Marseille (historiquement site de secours). Nous avons demandé à quelle échéance ils pensaient que la mission d'hébergement de Tours s'éteindrait : concernant les mainframes GCOS leur extinction est envisagée à l'horizon 2024/2025, pour les MMA CDIF, le calendrier est encore flou.

Si on pouvait résumer les réponses de l'administration, on aurait tendance à dire : « Circulez, y'a rien à voir »...

• **Plan Annuel de Prévention 2022 (pour les risques professionnels 2021)**

Les représentants du personnel ont rendu à l'unanimité l'avis suivant :

Les membres du CHSCT-S de la Disi Centre-Ouest, représentants du personnel, approuvent les documents DUERP 2021 et PAP 2022 présentés en séance le 13 octobre 2022. Ils résultent des travaux en GT réunissant à la fois des membres de l'administration et des représentants désignés par les organisations syndicales.

*Cependant, les membres du CHSCT-S, représentants du personnel, entendent rappeler à la direction que la priorité doit être « **Prévenir** » les risques psycho-sociaux (RPS) plutôt que « **Guérir** ».*

En effet, les RPS résultent le plus souvent :

- des réorganisations intempestives des services ;*
- des remaniements incessants des missions, sans visibilité ni concertation des agents (absence de Schéma Directeur de l'informatique) ;*
- de l'introduction récente du télétravail ;*
- des suppressions d'emplois imposées à la DGFIP ;*
- des sous-effectifs chroniques dus au défaut d'attractivité de certaines de nos résidences et plus particulièrement au défaut d'attractivité des carrières dans les métiers informatiques.*

En particulier, le télétravail (risques 9 et 10 du PAP2022) est trop souvent considéré comme une mesure d'organisation individuelle, à discuter entre l'agent et son chef de service. Au contraire, ce doit être une mesure d'organisation collective du service, afin de définir les tâches concernées par le télétravail et celles qui ne le sont pas, leur répartition entre les agents, qu'ils télétravaillent ou pas, afin de prévenir les tensions, rancoeurs, insatisfactions, mesures de préventions individuelles au détriment du collectif.

Le DUERP retrace les risques exprimés par les agents. Dans certains cas, ceux-ci éprouvent une difficulté à proposer une cotation (fréquence et gravité), voire à proposer des solutions. C'est à la direction de se saisir de la question, de se rapprocher des agents et d'étudier avec eux les causes et solutions à envisager, avant que la situation ne devienne insupportable et ingérable. Aucune situation ne doit être banalisée ni minimisée.

En dernier lieu, les membres du CHSCT-S, représentants des personnels, souhaitent insister sur la dégradation des conditions d'exercice remontées par les agents des CID. Ceux-ci déplorent des relations de plus en plus fréquemment tendues avec les agents des directions locales, conséquences du déploiement du NRP (fusions, déménagements, concentrations de missions aux chefs-lieux...). Les agents des CID pointent les exigences des directions locales au mépris de leur capacités réelles d'intervention (respect des délais de prévenance, des calendriers, de leurs effectifs effectivement disponibles). Les agents des CID subissent les réductions de leurs effectifs (non remplacements des départs en retraite ou en mutation et suppressions d'emplois), l'absence de vraies formations, le déploiement de

logiciels inadaptés à leurs missions (SIGMA).

• **Bilan 2021 du télétravail**

L'année 2021 a été marquée par la mise en place en juin d'un dispositif pérenne de télétravail en dehors du cadre de la pandémie. Au second semestre 2021, entre 49 % et 53 % des agents de la Disi Centre-Ouest ont télétravaillé au moins une demi-journée dans le mois. Les documents fournis par la Direction font état d'aucun refus de télétravail en 2021. Si, par hasard, vous avez tout de même été confronté à un refus de télétravailler, n'hésitez pas à nous consulter pour éventuellement exercer un recours.

Vos représentants Solidaires Finances Publiques ont demandé à la Direction où on en était du télétravail pour les équipes CID/SIL. Le Disi a rappelé que chaque chef de service déterminait lui-même l'organisation de son service en concertation avec son RRA et son RESI. La réponse n'étant pas explicite nous avons demandé si cette méthode autorisait un chef de service à attribuer du télétravail à des agents CID. Le Disi s'en est tenu à sa réponse vague tout en admettant qu'il considérait qu'il y avait peu de missions télétravaillables dans les CID, ce qui est discutable.

• **Évolution du périmètre de l'assistance**

L'ESI d'Angers récupérerait la gestion de la CID de la Sarthe, ce qui porterait à 3 le nombre de départements gérés par cet établissement.

L'ESI de Tours perdrait donc la gestion de la CID de la Sarthe et récupérerait la CID du Loir-et-Cher.

L'ESI d'Orléans perdrait la gestion de la CID du Loir-et-Cher, diminuant à 3 le nombre de départements gérés par cet établissement.

Ce redécoupage s'appliquerait également au périmètre d'intervention des équipes SIL.

Vos représentants Solidaires Finances Publiques sont intervenus pour souligner qu'à l'heure actuelle le SIL d'Angers n'a que trois agents et qu'il était donc compliqué d'augmenter leur charge de travail, d'autant plus que dans la Sarthe il reste encore pas mal d'implantations géographiques. Le RESI a répondu que dans le Maine-et-Loire et la Mayenne les mises en places du Nouveau Réseau de Proximité étaient bien avancées, ce qui allait réduire mécaniquement l'activité du SIL d'Angers. Néanmoins, il n'a pas fermé la porte à un renforcement de l'équipe si jamais un besoin se faisait sentir... après avoir récupéré la gestion de la Sarthe.

Nous avons également souligné qu'un transfert de la mission au 1^{er} janvier semblait précipité. Les RESI ont indiqué que le 1^{er} janvier était la date du début du tuilage entre les deux équipes, et non pas la date du transfert définitif. Nous avons enfin indiqué qu'il était regrettable de retirer la Sarthe de la gestion de l'ESI de Tours, compte tenu des relations cordiales entre la CID72 et les équipes SIL et CID de Tours.

• **Restauration collective de l'ESI d'Orléans**

Compte tenu de la faible fréquentation du restaurant administratif de l'ESI d'Orléans et après consultation des agents, l'administration a décidé de mettre fin à la prestation de service à compter du 31/12/2022. Elle sera substituée à partir du 01/01/2023 par une convention avec le restaurant administratif du Bureau de Recherches Géologiques et Minières situé à 5 minutes de marche de l'ESI.

**Vos représentant Solidaires Finances Publiques pour ce CTL :
Grégory Delépiney (ESI Tours) et Étienne Welenc (ESI Nantes).**